



PRÉPARER LES ARBRES ET LES ARBUSTES POUR L'HIVER

Avant que la première neige tombe, il est souhaitable de vous assurer que vos arbres et arbustes ont tout ce qu'il faut pour bien passer l'hiver. Dans cet article, nous allons aborder trois points importants à considérer : la protection des jeunes arbres, l'utilisation de paillis et le moment idéal pour l'élagage des branches.

PROTECTION DES JEUNES ARBRES

En plus d'être difficile pour la végétation, l'hiver est un temps exigeant pour les animaux, car il y a moins de nourriture disponible dans la nature, en particulier pour les herbivores comme les lièvres. Lorsque la neige tombe en couches épaisses, le lièvre est obligé de modifier ses préférences alimentaires pour l'écorce et les pousses d'arbres et d'arbustes. Celui-ci préfère particulièrement les chênes et les érables. Il ronge également l'écorce des pommiers, des poiriers et des saules. Les jeunes arbres sont aussi très sensibles aux gélivures qui produisent un fendillement longitudinal de l'écorce sur le tronc. C'est pourquoi il est important de protéger les troncs de vos jeunes arbres avant l'hiver.

Plusieurs méthodes de protection du tronc peuvent être utilisées :

- » Spirales en plastique perforé ;
- » Grillages métalliques pour empêcher les rongeurs d'endommager l'écorce ;
- » Lattes de bois fixées ;
- » Toile protectrice.

UTILISATION DU PAILLIS

L'ajout de paillis à vos plates-bandes peut grandement contribuer à protéger vos plantes et l'automne est un moment idéal pour le faire. La disposition du paillis autour des arbres protège les racines du gel et du dégel, et maintient également le sol humide, en plus d'étouffer les végétaux indésirables.



Il est très important de ne pas oublier de disposer le paillis à quelques centimètres du collet du tronc de l'arbre ou de l'arbuste pour ne pas altérer sa croissance et éviter l'humidité excessive pouvant entraîner la propagation de champignons à la base des végétaux. Une épaisseur de **7 à 10 cm** est recommandée.

ÉLAGAGE DES BRANCHES

Lorsque nous envisageons d'entreprendre des travaux d'élagage sur nos arbres, la première question que nous devrions nous poser est s'il y a un moment idéal pour le faire. Le meilleur moment pour élaguer un arbre est au début du printemps, lorsque l'arbre est encore en dormance. Pourquoi ? Parce que la période estivale qui suit offrira l'avantage d'une cicatrisation rapide des coupures. En revanche, un élagage automnal peut provoquer le développement de maladies chez certains arbres, puisque les voies créées par les coupures servent de passage pour les bactéries et les champignons.

PETIT RAPPEL

L'automne est un temps idéal pour identifier et éliminer le **nerprun**, un arbuste envahissant, de votre terrain. Le nerprun bourdaine et le nerprun cathartique (*rhamnus carthartica*) sont des petits arbustes pouvant atteindre près de 6 m de hauteur et produisant des petits fruits noirs très purgatifs. Ces deux espèces sont originaires d'Europe et ont été introduites pour des fins ornementales.

Considérées comme de jolis arbustes décoratifs, ces espèces sont toutefois **très envahissantes** et nuisent aujourd'hui à la régénération de certains boisés au sud du Québec, particulièrement à Montréal.





BULLETIN MUNICIPAL DE L'HÔTEL DE VILLE

Quoi de neuf!

Daphné Arias-Guillemette



Merci à tous les résidents ayant participé à nos concours d'Halloween!

Nous avons pu voir plusieurs maisons hantées et animaux déguisés dans les rues de notre belle ville.



PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ABONNEMENT À L'ARBORETUM MORGAN

RAPPEL : Les citoyens de Baie-D'Urfé peuvent bénéficier d'un remboursement du tiers (1/3) des frais d'abonnements annuels 2021-2022 à l'Arboretum Morgan pour un maximum de 30\$ par résidence.

Vous devez présenter une preuve d'abonnement à l'Arboretum et une preuve de résidence à la réception de l'hôtel de ville **avant le 30 juin 2022** pour bénéficier d'un rabais.



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'INSTALLATION D'ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES EST **INTERDITE** DANS LA VILLE DE BAIE-D'URFÉ.

